INFOS FAMILLES

Octobre 2025

www.theix-noyalo.fr

Mise à jour des quotients familiaux

Les familles doivent fournir le numéro d'allocataire ou la copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, ainsi que la copie des justificatifs des prestations familiales pour bénéficier des tarifs dégressifs.

Si le Guichet Familles ne dispose pas des renseignements nécessaires, les tarifs du quotient familial 9 seront appliqués pour la facturation. Si le tarif ne correspond pas à votre situation réelle, le Guichet Familles est à votre disposition.

Utilisation des Cesu et chèques vacances

Les familles peuvent utiliser les Chèques Emplois Service Universel (CESU) et les chèques vacances selon les règles suivantes :

Prestations	CESU	Chèques vacances
Repas	Non	Non
Accueil périscolaire (ALSH) + Mercredis (moins de 6 ans)	Oui	Non
Accueil de loisirs (ALSH) - Vacances (moins de 6 ans)	Oui	Oui
Vacances Actives	Non	Oui
Programme Ados Espace Jeunes	Non	Oui
Multi-accueil	Oui	Non

Si vous souhaitez régler en CESU et/ou chèques vacances, vous pouvez connaître le montant éligible en accédant à votre compte sur le Portail Familles / Rubrique : Mes factures/ Détails des consommations (en bas de page).

Où adresser mes Cesu et/ou chèques vacances ?

- soit **au guichet du service de gestion comptable** 3 allée du Général Le Troadec **à Vannes**

- soit par courrier recommandé, à cette même adresse. Le service de gestion comptable ne pourra être tenu responsable d'une éventuelle disparition de l'enveloppe.

Comment régler le complément ? 3 solutions

- soit par carte bancaire sur Payfip.gouv.fr, **sous 30 jours**
- soit par chèque bancaire au centre d'encaissement de Rennes (35908 Rennes Cedex 9) accompagné du talon de paiement
- soit en espèces, **uniquement au guichet** du service de gestion comptable **à Vannes**

Exemple : vous êtes éligible à régler votre facture pour un montant de 155,66€ en CESU. Vous pouvez déposer, et/ou envoyer en lettre recommandée, 150€ en CESU au service de gestion comptable à Vannes et régler 5,66€ par carte bancaire sur payfip.gouv.fr ou par chèque bancaire ou en espèces au guichet à Vannes.

Renseignements et contact

Fabienne LE LUEL au Guichet Familles en mairie. **Tél. 02 97 43 29 20 ou guichetfamilles@theix-noyalo.fr**

Tarifs applicables depuis septembre 2024 :

Le dispositif de l'Etat « Ma cantine à 1€ » a été mis en place pour l'année 2025-2026.

Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9
	Moins de 600	De 601 à 750	De 751 à 900	De 901 à 1000	De 1001 à 1150	De 1151 à 1300	De 1301 à 1500	1501 à 1900	Plus de 1901
Le restaurant scolaire									
Prix du repas - Theixnoyalais	**1 €**				4,09 €	4,64 €	5,02 €	5,15 €	5,36 €
Prix du repas - Familles hors commune	**1 €**				5,11 €	5,80 €	6,27 €	6,44 €	6,70 €
«Participation panier repas»	1,50 €								

Accueil périscolaire									
Prix du 1/4 d'heure - Theixnoyalais	0,37 €	0,41 €	0,46 €	0,52 €	0,57 €	0,68 €	0,77 €	0,84 €	0,90 €
Prix du 1/4 d'heure - Fam. hors commune	0,46 €	0,51 €	0,57 €	0,65 €	0,71 €	0,86 €	0,97 €	1,04 €	1,10 €
Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires									
1/2 journée - Theixnoyalais	3,92 €	4,17 €	4,58 €	5,11 €	5,63 €	6,34 €	7,13 €	7,54 €	8,01 €
1/2 journée - Familles hors commune	4,90 €	5,21 €	5,72 €	6,39 €	7,03 €	7,93 €	8,94 €	9,42 €	9,99 €
Journée - Theixnoyalais	7,84 €	8,35 €	9,17 €	10,23 €	11,25 €	12,68 €	14,30 €	15,07 €	16,01 €
Journée - Familles hors commune	9,79 €	10,43 €	11,45 €	12,19 €	14,07 €	15,86 €	17,88 €	18,84 €	19,99 €
Prix du repas - Theixnoyalais	2,79 €	3,03 €	3,38 €	3,73 €	4,09 €	4,64 €	5,02 €	5,15 €	5,36 €
Prix du repas - Familles hors commune	3,49 €	3,78 €	4,22 €	4,66 €	5,11 €	5,80 €	6,27 €	6,44 €	6,70 €
«Participation panier repas»	1,50 €								

En cas de sortie les mercredis et lors des vacances scolaires, il n'y a pas de surcoût.
Le tarif à la 1/2 journée est possible uniquement les mercredis et lors des petites vacances.
Le prix du repas est à ajouter au montant de la 1/2 journée ou journée.

Theix Noyalo TEIZ NOALOU